

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 janvier 2015**

OBJET

05 – OPERATION SECTEUR DES STADES

N° 2015-01-05

NOMENCLATURE : 8/4/4

L'an deux mille quinze, le vingt-six janvier à dix-neuf heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le seize janvier 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 25

Votants : 23

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Elisa DRION, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Isabelle GROLLEAU, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Excusés : 4

Frédéric CHAPEAU donne pouvoir à Alain ROYER
Magali LEMASSON donne pouvoir à Elisa DRION
Catherine RENAudeau donne pouvoir à Aurora ROOKE
Lionel BROSSAULT donne pouvoir à Florence CABRESIN

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....25
ayant un pouvoir...4
votants.....23

Délibération

Rapporteur : Philippe LEBASTARD

La commune travaille sur une opération de renouvellement urbain en cœur de bourg au niveau des terrains de sport. Les élus et services, en collaboration avec plusieurs aménageurs, ont défini les grandes orientations de ce quartier à vocation intergénérationnelle.

Le programme du projet porte sur le développement d'une offre d'habitat mixte (accession à la propriété libre, logements locatifs sociaux, accession à la propriété), l'implantation d'une résidence service senior, d'une surface commerciale et de cellules commerciales ainsi que la construction d'une médiathèque.

Le groupe NEXITY souhaitant réaliser une opération immobilière de construction d'une résidence service senior à Treillières, il a été convenu qu'une partie de la parcelle D2180 située avenue des sports et, appartenant à la Commune, pour une superficie d'environ 6684 m², pourrait servir d'assiette foncière à ce projet.

La réalisation de ce programme entre aujourd'hui dans une phase pré-opérationnelle qui nécessite la signature d'une promesse de vente avec NEXITY précisant les engagements de chacune des parties. La réalisation de cette opération, nécessitera de procéder à la désaffectation et au déclassement du domaine public des terrains de sport situés sur la parcelle D2180 pour fin avril 2016 au plus tard.

Accuse de réception en préfecture
044-214402091-20150126-2015-01-26-DE05-
DE
Date de télétransmission : 30/01/2015
Date de réception préfecture : 30/01/2015

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment l'article L 2241-1 et l'avis des services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 9 décembre 2014 (ci-annexé),
- La promesse unilatérale de vente par la Commune de TREILLIERES au groupe Nexity d'une partie de la parcelle cadastrée D2180 d'une surface de 6684 m² (ci-annexée).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 23 Voix pour et 6 élus qui ne prennent pas part au vote décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la promesse de vente avec NEXITY, portant sur l'assiette foncière nécessaire à la réalisation de ce projet, et permettant la réalisation de l'ensemble, aux charges et conditions habituelles en la matière ;

- S'ENGAGER à procéder à la désaffectation et au déclassement du domaine public de la parcelle D2180 pour fin avril 2016, sous réserve qu'à cette date, aucun motif d'intérêt général n'impose le maintien de ces biens dans le domaine public.

Pour extrait conforme,

Le 26 janvier 2015,

Le Maire,
Alain ROYER



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20150126-2015-01-26-DE05-
DE
Date de télétransmission : 30/01/2015
Date de réception préfecture : 30/01/2015